

Ont assisté à la conférence téléphonique,

En qualité de membres du bureau de l'association :

Sylvie JOUVENCEAU (Secrétaire),
Frédérique GAUTIER (Trésorière)
Jean-Noël CABASSY (Présidence collégiale),
Pascal OBSTETAR (Présidence collégiale)

En qualité d'adhérents :

Bernard LECLERCQ, Référent « Ecologie forestière »,

Excusés en qualité de membres du conseil d'administration :

Nelly OBSTETAR, François DUGAST, Christine CABASSY-BEYLI

Lieu de réunion : siège de « Forestiers du Monde®- France », 42 B Avenue Victor HUGO, 21000 DIJON (Côte d'Or - France) Horaire : 20h00 – 22h00

- 1 - Approbation du procès verbal n°29 du 14 janvier 2011.
- 2 - Approbation des états financiers de l'exercice social 2010
- 3 - Quitus à la présidence collégiale et à la trésorière pour la gestion passée.
- 4 - Adhésions à l'association « Forestiers du Monde® »
- 5 - Création de la représentation intra-nationale française « Forestiers du Monde® – Yonne »
- 6 - Année internationale des forêts 2011. Présentations de Projets FDM au label ONU.
- 7 - Bilans de la mission malgache 2011 (13 mars - 4 avril 2011).
- 8 - Engagement de "Forestiers du Monde®" pour l'animation du comité de pilotage du plan régional en faveur du Damier du frêne sous l'autorité de la DREAL Bourgogne.
- 9 - Elaboration de cahiers de charge pour la gestion d'emprises de passages de lignes électriques (tranchées forestières).
- 10 - Engagement de la conception de la seconde version du guide pédagogique « Bâtir la Forêt ».
- 11 - Demande d'agrément pour la qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public auprès du rectorat de l'académie de Nancy – Metz
- 12 - Appui de "Forestiers du Monde®" à la création d'un verger conservatoire pédagogique sur la commune de Morey Saint-Denis (21)
- 13 – Réponse à l'appel à projets « Bocage et paysages » du Conseil Régional de Bourgogne. Création forestière pédagogique biodiverse de Saint-Julien.
- 14 - Participation de "Forestiers du Monde®" au Grand Dej' des associations (Dimanche 25 septembre 2011).
- 15 - Date à inscrire sur votre agenda.

1 - Approbation du procès verbal n°29 du vendredi 14 janvier 2011.

Le procès verbal n°29 de l'assemblée générale du vendredi 14 janvier 2011 est approuvé sous réserve de l'intégration de l'annonce de la création de "Forestiers du Monde® - Oise" ainsi qu'il suit :

« Création de la représentation intra-nationale française « Forestiers du Monde® – Oise »

Approbation pour la création de la représentation départementale « Forestiers du Monde® – Oise ». Bruno RUBAGOTTI est désigné correspondant de cette représentation conformément à l'article 4 du règlement intérieur.

Notification au préfet du département sera faite sous huitaine conformément à l'article 12 des statuts.

Coordonnées : Forestiers du Monde® – Oise, Monsieur Bruno RUBAGOTTI

Maison forestière de maison blanche, 60300 FONTAINE-CHAALIS, FRANCE

Téléphone : 03 44 54 02 09

Adresse électronique : bruno.rubagotti@onf.fr »

2 - Approbation des états financiers de l'exercice social 2010

Le président présente les états financiers 2010. Ces états comme ceux de l'exercice social 2009 seront publiés sur le site Internet de « Forestiers du Monde® ». Ils ont été élaborés avec le concours de Frédérique GAUTIER en qualité de Trésorière de "Forestiers du Monde®". La situation financière de « Forestiers du Monde® - France » est saine. Les états financiers de l'exercice social 2010 sont approuvés. Ils seront publiés sur le site Internet de Forestiers du Monde® dès que possible.

3 - Quitus à la présidence collégiale et à la trésorière pour la gestion passée

Au regard des bilans présentés le 14 janvier 2011 et le 27 mai 2011, quitus est donné à la présidence collégiale et à la trésorière pour la gestion passée au titre de l'exercice social 2010.

4 - Adhésions à l'association « Forestiers du Monde® »

Les adhésions des citoyens Roland ESSAYAN et Christophe MOUY sont approuvées conformément à l'article 3 des statuts. Tout nouvel adhérent déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde® ». L'attention des nouveaux adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde® » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

5 - Création de la représentation intra-nationale française « Forestiers du Monde® – Yonne »

Approbation pour la création de la représentation départementale « Forestiers du Monde® – Oise ». Christophe MOUY est désigné correspondant de cette représentation conformément à l'article 4 du règlement intérieur. Notification au préfet du département sera faite sous huitaine conformément à l'article 12 des statuts.

Coordonnées : Forestiers du Monde® – Yonne,
Monsieur Christophe MOUY,
8 place Saint Vincent
89580 COULANGES LA VINEUSE
Téléphone : 03 86 42 37 55
Adresse électronique : Christophe.mouy@orange.fr

6 - Année internationale des forêts 2011. Présentations de Projets « Forestiers du Monde® » au label ONU.

L'assemblée générale des Nations unies a déclaré 2011 « **Année internationale des forêts** » afin de sensibiliser les opinions sur l'importance de la gestion durable et de la conservation des forêts.

A l'échelle de la planète, ce sont près de 300 millions de personnes qui vivent dans les forêts et plus de 1,8 milliard de personnes dont la subsistance dépend directement des forêts. Les forêts abritent, par ailleurs, 80% de la biodiversité mondiale. Cependant les forêts sont menacées: chaque année 13 millions d'hectares sont déboisés, principalement en zone tropicale.

La France appuie l'année internationale des forêts

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, en charge de la politique forestière, lance, avec tous les acteurs de la filière, une campagne pour faire connaître la forêt et ses enjeux économiques et environnementaux.

Durant toute l'année, tous les partenaires organiseront des manifestations pour faire découvrir la forêt à un large public.

Retrouvez toutes les informations sur le site : <http://agriculture.gouv.fr/forets2011>.

Un label « année internationale des forêts »

Le ministère de l'agriculture sélectionne certaines de ces manifestations et leur délivre un label « année internationale des forêts ». Pour candidater, inscrivez-vous sur le site : <http://agriculture.gouv.fr/labellisation-foret2011/>. Ce label permet à ces événements de bénéficier d'une promotion nationale, notamment sur l'espace dédié du site Internet du Ministère de l'Agriculture.

A ce titre, "Forestiers du Monde®" a déjà reçu ce label pour les actions et projets suivants :

- Conception et publication de la seconde version de son guide pédagogique à paraître intitulé « Bâtir la forêt »,
- A la découverte des créations forestières pédagogiques bio diverses autour de Dijon (visite organisée le dimanche 15 avril 2011)
- La création forestière pédagogique bio diverse de Saint-Julien,

Il appartient à chaque représentation d'adresser au siège ses propositions pour présentation au label. Un article sera mis en ligne sur notre site Internet pour relayer cette information.

7 - Bilans de la mission malgache 2011 (13 mars - 4 avril 2011).

Les membres de la mission malgache se réunissent à Dijon en fin de semaine 30, afin de présenter les bilans sous l'autorité du chef de la mission Michel LE CORRE. Cette présentation des bilans mettra officiellement terme à la mission. Au cours de cette rencontre seront proposées les actions à mener au profit de "Forestiers du Monde® - Madagascar". Seront également décidées les actions de communication à mener. Notre site Internet se fera naturellement l'écho de cette première mission internationale.

8 - Engagement de "Forestiers du Monde®" pour l'animation du comité de pilotage du plan régional en faveur du Damier du frêne sous l'autorité de la DREAL Bourgogne.

Au regard de l'engagement historique de "Forestiers du Monde®" en faveur de la préservation du Damier du frêne (*Euphydryas maturna*), la DREAL Bourgogne nous a sollicités en début d'année 2011, afin de nous proposer d'animer le comité de pilotage d'un plan régional d'actions en faveur de cette espèce.

Le 15 mai 2011, "Forestiers du Monde® – Bourgogne", après concertation interne, adressait officiellement à la DREAL Bourgogne un courrier acceptant cette proposition d'animation d'un comité de pilotage chargé de l'élaboration d'un plan régional d'actions en faveur du Damier du frêne.

Pour "Forestiers du Monde®", le groupe de travail sera composé des 4 membres bénévoles suivants :

- Monsieur Bernard LECLERCQ, Référent « Ecologie forestière »,
- Monsieur Vincent GILLET, Référent « Entomofaune »,
- Monsieur Roland ESSAYAN, Spécialiste des lépidoptères,
- Monsieur Jean-Noël CABASSY.

Il s'agit de notre première expérience en la matière. Nous restons naturellement à l'écoute de tous conseils afin que ce plan porte l'espoir de préserver cette espèce au travers d'actions efficaces et effectivement mises en œuvre.

9 - Elaboration de cahiers de charge pour la gestion d'emprises de passage de lignes électriques (tranchées forestières).

En 2005, (deux ans à peine après sa fondation...) et au regard de notre connaissance des certifications ISO, "Forestiers du Monde®" interpellait l'entreprise publique ERDF - GRDF suite au constat de broyage inapproprié des tranchées forestières des emprises de lignes électriques. Nous proposons au regard des certifications ISO 9001 et ISO 14001, obtenues par cette entreprise publique, d'enrichir l'étude des aspects et impacts significatifs et de contribuer à l'élaboration d'une politique environnementale (obligation de la norme ISO 14001), prenant en compte la biodiversité ordinaire. Après de multiples échanges (2005 – 2006) qui se sont avérés stériles, un nouvel échange sur ce sujet a lieu en 2010. De cet échange, il est proposé de poser les bases d'une collaboration en vue de maintenir et développer la biodiversité ordinaire ou remarquable au sien des emprises des lignes électriques gérées par RTE ou ERDF. "Forestiers du Monde®" est particulièrement légitime dans cette démarche de progrès...

Les emprises forestières sont gérées selon la puissance de la ligne par RTE (400 kV, 225 KV, 63 KV) ou par ERDF (tout ce qui est en dessous de 63 kV). Le projet d'étude de deux tranchées forestières pourrait associer RTE et ERDF. Les emprises de lignes électriques, de par l'ouverture du milieu qu'elles imposent, favorisent la biodiversité. Reste maintenant à s'assurer que les travaux d'entretien de ces emprises soient compatibles avec le maintien de cette biodiversité. On recherchera aussi comment y développer la biodiversité, notamment en réalisant des trognes destinées à pourrir sur pied en abritant la faune qui vit sur et avec les arbres (entomofaune et oiseaux inféodés aux arbres). Une convention pourrait être conclue entre les parties suivantes RTE, ERDF, EDF, Société Française d'Orchidophilie – section de Côte d'Or, Muséum d'histoire naturelle de Dijon et "Forestiers du Monde® – Côte d'Or" pour poser les bases de cette collaboration.

La convention comprendrait les éléments suivants :

- une sélection de deux sites objets d'étude, site de Morey St Denis et site de Fleurey sur Ouche, à titre d'exemple, pour ces deux sites, élaboration d'une proposition de gestion avec liste d'actions en faveur du maintien et du développement de la biodiversité,
- des recommandations générales pour toutes les emprises forestières,
- des propositions d'actions de sensibilisation des agents de RTE et ERDF sur le terrain,
- les modalités d'échanges d'informations entre les gestionnaires des emprises et les associations ou structures en mesure de formuler, avant travaux d'entretien des emprises, des observations ou des recommandations en faveur de la biodiversité,
- les prolongements de la présente convention (généralisation des recommandations...)

Les mesures proposées par les associations de protection de la nature et les institutions n'auront pas de caractère contraignant. La démarche visant, non seulement à connaître, mais également à maintenir et à développer la biodiversité au sein des emprises de lignes électriques, pourrait être la première initiative du genre en province. Elle ferait l'objet d'une communication.

10 - Engagement de la conception de la seconde version du guide pédagogique « Bâtir la Forêt ».

Notre besoin en financement pour éditer la seconde version s'élève à 6 000 €. 3 000 € ont été attribués par le Conseil Régional de Bourgogne. Il devenait nécessaire de ne plus attendre pour engager la conception de cette seconde version sous réserve de perdre l'appui financier du Conseil Régional de Bourgogne. Pour sa part, "Forestiers du Monde-Ain Bugey" propose un abondement financier à hauteur de 400 €. Il nous reste à trouver un financement à hauteur de 2 100 €. Sur 6000 €, 3900 € ont déjà été trouvés). Il est envisagé de confier l'impression du nouveau guide aux services du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP). Le nouveau guide s'intitulerait « Bâtir la forêt ou comment développer la biodiversité ordinaire et limiter l'accroissement de l'effet de serre ». La contribution de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE 21) sera également sollicitée.

11 - Demande d'agrément pour la qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public auprès du rectorat de l'académie de Nancy – Metz.

"Forestiers du Monde®", historiquement fondée en Bourgogne, dispose désormais de représentations en région Lorraine, dans les départements de Moselle (correspondant: Thomas LAMOTTE) et Meurthe-et-Moselle (Correspondant : Pascal OBSTETAR), où elle réalise désormais diverses animations pédagogiques.

A l'instar de l'agrément pour la qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public, obtenu en 2005 et renouvelé en 2011 auprès du Rectorat de l'académie de Dijon (Région Bourgogne), nous avons sollicité ce même agrément auprès du Rectorat de l'académie de Nancy afin de développer, dans les meilleures conditions, nos projets pédagogiques en région Lorraine. Le dossier a été constitué en mai et posté le 25 mai 2011.

12 - Appui de "Forestiers du Monde®" à la création d'un verger conservatoire pédagogique sur la commune de Morey Saint-Denis (21).

Sur le terrain confié aux écoliers par la commune de Morey Saint Denis afin de bâtir une forêt pédagogique bio diverse avec "Forestiers du Monde®", le Maire souhaite également la plantation par les écoliers, d'un verger conservatoire. Un appui financier est proposé par le Conseil Régional de Bourgogne pour la création de vergers conservatoires. Au regard de l'action déjà engagée sur ce terrain communal, le Maire sollicite l'intervention de "Forestiers du Monde®". Ce projet nous intéresse puisqu'il permet de traiter avec les écoliers, dans le même temps et sur le même site, la biodiversité sauvage (création d'une forêt bio diverse) et la biodiversité domestiquée (création d'un verger sur base de souches végétales sauvages).

Il s'agit de créer sur une surface de 2200 m² (16 m x 140 m) un verger conservatoire avec les écoliers du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Chambolle Musigny Morey. L'association « Les croqueurs de pommes », sollicitée au regard du manque d'expérience de "Forestiers du Monde®" dans ce domaine, représentée dans le cas présent par Michel BELIN, accepte d'apporter un concours en terme de conseil et d'appui technico-pédagogique. Le dossier devra être constitué et déposé auprès du Conseil Régional de Bourgogne par la mairie de Morey St Denis au plus tard le 30 juin 2011. "Forestiers du Monde®" n'apporte aucun financement direct (financement du projet de verger : Commune - Conseil Régional de Bourgogne). La contribution de "Forestiers du Monde ®" est constituée par son appui bénévole au montage du dossier, à la coordination des acteurs et à l'appui technico-pédagogique apporté aux écoliers.

Les écoliers réaliseront une enquête auprès des villageois afin de recenser les espèces fruitières présentes dans les jardins privés, de connaître les noms de ces variétés et envisager de les greffer sur des portes greffes. Une attention particulière sera portée sur les espèces locales « sans nom » qui seront greffées en priorité. Lors de cette enquête, un recensement des compétences locales en arboriculture et en apiculture sera effectué.

13 – Réponse à l'appel à projets « Bocage et paysages » du Conseil Régional de Bourgogne. Création forestière pédagogique biodiverse de Saint-Julien (21)

La création forestière pédagogique biodiverse de St Julien est le plus gros projet pédagogique porté par Forestiers du Monde® – Côte d'Or à ce jour avec une surface totale de 4,76 ha de terrain communal mis à disposition des écoliers du village. La présidence collégiale propose de répondre à l'appel à projets « « Bocage et paysages » du Conseil Régional de Bourgogne afin de bénéficier d'un appui financier supplémentaire en mesure de permettre la réalisation de cette création forestière pédagogique biodiverse. La présidence collégiale est missionnée pour élaborer la réponse à l'appel à projets et la déposer d'ici le 18 juillet 2011.

14 - Participation de "Forestiers du Monde®" au Grand Dej' des associations (Dimanche 25 septembre 2011).

Cette année encore, "Forestiers du Monde®" sera présente au Grand Dej' des associations. Jean-Noël CABASSY représentera FDM et en profitera également pour découvrir ou prendre contact avec d'autres associations parmi les 290 annoncées présentes ce dimanche 25 septembre 2011 sur le site du lac Kir de Dijon. Au regard du projet de création d'un verger conservatoire pédagogique sur la commune de Morey St Denis, un contact sera établi avec l'association **Fruit malin** qui valorise les productions des vergers non récoltés.

15 - Date à inscrire sur votre agenda :

Vendredi 30 septembre 2011 : Réunion du conseil d'administration de « Forestiers du Monde® ».